

Statue du monarque

Quand on interroge les gens qui visitent le Canada sur l'identité canadienne, ils mentionnent le plus souvent dans leurs réponses le fait que nous avons une reine. La reine est un prestigieux symbole international, qui contribue à l'importance du Canada dans le monde. Il suffit de se rappeler la visite qu'elle a faite il y a quelques années aux États-Unis. Aujourd'hui encore, elle jouit d'une immense popularité chez les Américains. Sa présence aux Jeux olympiques de 1976 a apporté beaucoup de respect et de prestige au Canada.

La reine Élisabeth II joue un rôle essentiel dans le Commonwealth. De plus, la politique étrangère de notre pays est fortement influencée par notre appartenance au Commonwealth. Dans tous les pays du Commonwealth, la reine est accueillie chaleureusement et respectueusement. Dans ces pays, tout le monde connaît le lien qui l'unit au Canada.

En honorant la reine Élisabeth II, en lui érigeant une statue sur la colline du Parlement, nous proclamerons au monde notre caractère historique exceptionnel. Le Canada a deux nations fondatrices, la française et l'anglaise. Cependant, pour des raisons historiques, le Canada a adopté les traditions britanniques. Célébrons ce fait en érigeant une statue pour commémorer le trente-cinquième anniversaire de son accession au trône. Trente années de dévouement à notre pays, c'est quelque chose de merveilleux.

Pour évaluer son rôle de reine du Canada, il suffit d'examiner une période de 20 ans durant son règne pour se rendre compte qu'elle a joué un rôle dominant dans l'entrée du Canada sur la scène mondiale comme pays de premier plan.

En 1959, elle a inauguré la voie maritime du Saint-Laurent avec le président Eisenhower des États-Unis. Elle a parcouru le pays d'un océan à l'autre dans les deux sens en visite royale. Dans son discours du 1^{er} juillet, elle a dit: «Si j'ai pu vous aider à vous sentir fiers d'être Canadiens, si je vous ai fait souvenir de la force qui résulte de l'unité, si j'ai contribué à attirer votre regard vers l'image brillante que nous offrent les années qui viennent, je serai satisfaite parce que je suis foncièrement convaincue qu'un avenir resplendissant s'ouvre devant ce pays». Elle a effectivement fait sa part pour que notre pays devienne prospère et grand.

En 1962 elle a aidé le Canada à faire connaître au monde le lancement de Telstar, le satellite mis au point au Canada en collaboration avec d'autres pays du Commonwealth. En 1970 la reine a visité le grand Nord, manifestation de souveraineté sur cette partie du territoire. La liste n'en finit plus. Pendant le même temps les fonctions qu'elle exerçait à la tête du Commonwealth l'ont également amenée dans beaucoup de pays qui nous lient à cette grande famille de nations.

Je suis enchanté d'appuyer la motion. J'espère que la Chambre songera à l'adopter. Comme nous le savons tous, Sa Majesté a visité le Canada cette année. Elle a présidé à l'ouverture du sommet du Commonwealth, qui a eu un succès retentissant. Elle a également visité d'autres parties du pays, dont la magnifique province de Québec. Je sais que nous avons tous hâte d'entendre le merveilleux message de Noël de Sa Majesté le jour de Noël.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir cet après-midi sur la motion M-135 présentée par le député de

Nepean—Carleton (M. Tupper). Je tiens tout d'abord à féliciter le député de son initiative. J'ai l'intention d'appuyer la motion de mes propos. J'estime que ce serait là une bonne initiative à prendre pour le Parlement.

Comme vous vous en souvenez sans doute, monsieur le Président, j'avais proposé dans une motion semblable d'ériger une statue pour un personnage différent, un de nos anciens premiers ministres. J'ai saisi la Chambre de cette motion en février 1987. Pratiquement une année entière s'est écoulée depuis, et les membres du groupe de travail chargé d'examiner l'opportunité d'ériger la statue en question n'ont toujours pas tous été nommés. Toutefois, je crois savoir que le ministre des Travaux publics (M. McInnes) nommera sous peu les autres membres de ce groupe.

J'espère qu'à un moment donné en 1988 nous nous rassemblerons tous sur la colline du Parlement pour assister à l'inauguration d'une statue en l'honneur du très honorable Lester B. Pearson, le treizième premier ministre du Canada, qui, à mon avis, a été l'un des citoyens les plus éminents que le Canada ait jamais eus. Cela nous éloigne quelque peu du sujet à l'étude, mais il vaut la peine de le rappeler.

Par l'entremise du comité permanent de l'administration gouvernementale, le Parlement a adopté un rapport préparé par le ministre des Travaux publics sur la ligne de conduite à suivre à l'avenir pour l'érection de statues. Le rapport décrit les personnages que nous avons commémorés avec des statues érigées sur la colline du Parlement. On y propose également une politique qui permettra de décider à l'avenir des statues à ériger. En général, on le fera pour les personnages très importants et exceptionnels. Pour qu'une personne soit admissible, il faudrait, dans la plupart des cas, qu'elle soit décédée. Dans le cas des premiers ministres, nous avons accepté en adoptant ce rapport qu'en général, nous honorerons ceux qui ont été élus plutôt que ceux qui ont été nommés. Évidemment, la politique ne peut pas être appliquée selon les mêmes principes dans le cas des souverains. Il existe une différence de taille, à savoir qu'il est généralement admis qu'une statue n'est érigée en l'honneur de quelqu'un qu'après son décès, sauf, et c'est la seule exception, d'ailleurs acceptée presque partout, y compris dans le rapport préparé pour la Chambre, dans le cas des souverains. En d'autres mots, une statue peut être érigée en l'honneur d'un souverain même lorsque ce souverain est toujours vivant. C'est pratiquement la seule exception.

• (1710)

En l'occurrence, il ne s'agit pas de décider si notre souveraine actuelle répond aux critères que nous nous sommes fixés, ce qui est évidemment le cas. Nous devons d'abord décider si nous souhaitons honorer ainsi la reine. Deuxièmement, nous devons décider si le trente-cinquième anniversaire du règne de Sa Majesté constitue l'occasion idéale de le faire. On aurait pu lui ériger une statue pour son vingt-cinquième ou son trentième anniversaire de règne. On pourrait aussi attendre son quarantième. A mon avis, trente-cinq années de règne constitue indiscutablement un événement historique qu'il faut souligner. L'érection d'une statue pourrait très bien être la façon de le faire.